



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr**
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► **Site Internet du Musée communal :**
www.musee-robert-tatin.fr

Cossé-le-Vivien, le 30 mars 2019

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cher(ère) Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 04 avril 2019 à 20h,

**Salle du conseil municipal
Mairie de Cossé-le-Vivien**

I - Affaires générales – Personnel communal

Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Personnel communal : approbation du tableau des emplois

II – Cadre de vie – Communication et Action sociale

Aménagement de la mairie : validation du plan

III – Affaires culturelles et touristiques

/

IV – Affaires scolaires et périscolaires

Synthèse de la commission du 20 mars 2019

V – Urbanisme

Plan local d'urbanisme : arrêt de projet et bilan de la concertation

Réserve foncière : renouvellement de la convention Vigifoncier avec la SAFER

Lotissement Moniga : intégration des voiries dans le domaine communal

Financement du barreau est du contournement routier : autorisation donnée au maire pour signer la convention de participation communale

Synthèse de la commission du 14 mars 2019

VI – Sport – Vie associative – Jeunesse

Réservation des salles : demande d'un acompte

Plaine sportive de l'Oriette : approbation du projet

Synthèses de la commission du 28 mars 2019 et des COPIL

VII – Finances – Bâtiment

Comptes administratifs 2018

Comptes de gestion 2018

Budget 2018 : affectation définitive du résultat

Budget principal : décision modificative n° 1

Allocations scolaires 2019 et subvention à l'OGEC Sainte-Marie 2020 : fixation du nombre d'enfants à prendre en compte

Ecoles publiques : calcul du coût moyen par élève, participation des autres communes et subvention de fonctionnement 2018 à l'OGEC Sainte-Marie

Allocations scolaires : modification du mode de calcul et définition des montants des fournitures scolaires, du support pédagogique et de la participation communale à la classe de découverte pour l'année 2019

Tarifs 2019 : restaurant scolaire et accueil périscolaire

Lotissement Neuville : création du budget de lotissement

Synthèse de la commission du 21 mars 2019

VIII – Affaires intercommunales

/

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Christophe LANGOUËT

